

Sherbrooke, le 20 mai 2015

**Objet : Demande d'accès à l'information – Certificat d'autorisation, 1001-1003,
1^{er} Rang, Acton Vale**

Madame,

En réponse à votre demande reçue le 8 mai 2015 concernant l'objet précité, vous trouverez en annexe les documents demandés. Il s'agit de :

- Certificat d'autorisation, 6 mai 2002, 2 pages.

Vous avez droit de recours de cette décision devant la Commission d'accès à l'information.

Veillez recevoir, Madame, nos cordiales salutations.

ORIGINAL SIGNÉ

Daniel Messier
Répondant de l'accès à l'information

P.J.

Bureau régional de Sherbrooke
770, rue Goulet
Sherbrooke (Québec) J1E 3H4
Téléphone : 819 820-3882 poste 223
Télécopieur : 819 820-3958
Courriel : michele.pinaud@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca

Longueuil, le 6 mai 2002

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Monsieur Sylvain Bond
1003, rang 1
Acton Vale (Québec) J0H 1A0

N/Réf. : 7710-16-01-0303201
400025290

Objet : Production animale

Monsieur,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 4 février 2002, reçue le 6 février 2002 et complétée le 26 avril 2002, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2) le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Agrandir un bâtiment d'élevage (3032.01);

Augmenter le nombre d'unités animales d'un ensemble d'installations d'élevage passant de 61 à 122;

Ériger un ouvrage d'entreposage de déjections animales (B);

Exploiter un ensemble d'installations d'élevage de 122 unités animales comprenant :

- un bâtiment d'élevage (3032.01) de 122 unités animales de bovidés (610 veaux de grain de moins de 225 kg) sur fumier liquide;
- un ouvrage d'entreposage de fumier liquide en béton armé avec toiture permanente (A), ayant 24,38 m de diamètre intérieur et 2,44 m de hauteur;
- un ouvrage d'entreposage de fumier liquide en béton armé (B), ayant 24,38 m de diamètre intérieur et 3,66 m de hauteur.

N/Réf. : 7710-16-01-0303201
400025290

2

Le projet sera réalisé sur le lot P-76, rang I, cadastre officiel de la paroisse de Saint-André d'Acton, 1003, rang I, municipalité d'Acton Vale (V), MRC d'Acton.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Demande de certificat d'autorisation, signée par M. Sylvain Bond, datée du 4 février 2002;
- Plans et devis n° 99,528, signés et scellés par M. Guy Desaulniers, ing., datés du 31 janvier 2001 et révisés le 15 avril 2002;
- Contrat de prise en charge des fumiers par l'AGEO, signé par M. Marc Trudelle et M. Sylvain Bond, daté du 18 avril 2002;
- Lettre au ministère de l'Environnement, signée par M. Jacques Nault, datée du 25 avril 2002;
- Dossier agronomique, signé par M. Jacques Nault, agr., daté du 25 avril 2002.

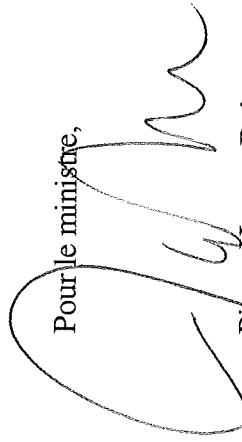
En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

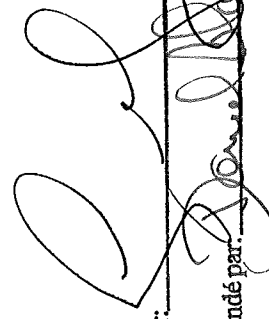
PHB/LG/lg

Pour le ministre,



Pierre-Hugues Boisvenu
Directeur régional de la Montérégie

Étudié par:



Recommandé par:

